

gouvernement se retranche derrière l'argument qu'un certain nombre de gens touchent la pension sans en avoir besoin. Est-ce une raison suffisante pour s'embarquer dans une entreprise se traduisant par une augmentation considérable des dépenses d'ordre administratif? Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point déjà touché par les préopinants, notamment par les députés de Winnipeg-Sud-Centre et Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Les jeunes députés devraient, je pense, prêter plus d'attention aux propos du député de Winnipeg-Sud-Centre, exposant en détail les délibérations d'il y a quinze ans, qui ont amené l'abolition de l'évaluation des ressources.

Avant que l'idée m'échappe, je veux établir si l'évaluation en question est bien une évaluation des ressources. Au sens traditionnel, non, peut-être. C'est une différence de degré et non de nature. C'est une évaluation des ressources semblable à celle que nous avons, mais moins poussée. Aucun des discours des députés d'en face ou du ministre ne peut dissiper cette évidence, car, à mes yeux, c'en est une.

A mon avis, la mesure gouvernementale sera accueillie avec plaisir par les gens qui, dans diverses régions, n'occupent pas des situations rémunératrices. Les gens auront alors besoin de la pension accrue. Je songe aux régions agricoles marginales, où l'on touchait jusqu'à présent des salaires inférieurs. Les intéressés n'auront pas accumulé un capital dont le revenu les priverait des avantages de cette mesure. Cependant, une fois la mesure en vigueur, il se présentera des cas limites. Ce qui me déplaît au sujet de cette mesure, c'est que, de l'aveu même du ministre, elle est provisoire. C'est une mesure spéciale en vue d'un objet spécial. Après 1975, elle sera caduque. Voilà une des principales raisons pour lesquelles je m'oppose.

A l'heure actuelle, bien des gens de cinquante-six ans, dans les dernières années de leur vie productive, ont néanmoins un faible revenu. En 1975, elles auront droit à la pension et constateront que parce que, au cours des neuf ans d'ici 1975, elles auront vers les plus faibles cotisations prévues—lors de leur retraite, en 1975, elles ne recevront pas \$105, mais bien \$75, plus, en conséquence du régime de pensions du Canada, le montant le plus bas prévu par le régime. Il est raisonnable de supposer que l'inflation persistera plus ou moins et que le coût de la vie sera plus élevé. Ces personnes se heurteront de front à la difficulté. Pour elles, la mesure ne sera d'aucune utilité, puisqu'elle cessera d'exercer son effet en 1975.

Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a apporté ce que bon nombre de députés, moi-même compris, reconnaissent comme un argument irrésistible et bien raisonné en vue de porter à \$100 ou à \$105 par mois la pension fondamentale de la sécurité de la vieillesse.

• (6.20 p.m.)

Tout le concept sur lequel s'appuyait le régime de pensions du Canada se fondait sur l'espoir qu'il assurerait, avec les prestations du programme de la sécurité de la vieillesse, un versement total de l'ordre de 60 à 65 p. 100 des revenus d'autrefois. Il ne peut en être ainsi, puisqu'on laissera à \$75 par mois le paiement de base. Le ministre s'est compromis comme il a aussi compromis le gouvernement, je pense, en annonçant à la Chambre qu'une telle mesure ne s'appliquerait que jusqu'en 1975. Si je le dis, c'est qu'une telle décision poserait un grave problème social après cette date.

Je ne m'oppose pas à l'idée d'un programme de revenu minimum garanti. On lui a fait une publicité de plus en plus grande en ces quelque dix-huit derniers mois. Une telle mesure permettrait à un gouvernement de supprimer les multiples programmes de bien-être qui existent présentement et de les réunir adroitement ensemble pour former un seul régime général de bien-être social. Mais je ne crois pas qu'il faille appliquer une telle solution aux besoins des personnes âgées à l'heure actuelle.

L'idée d'assurer un revenu garanti a beaucoup de valeur lorsqu'on considère nos problèmes économiques de portée générale, ceux qui se rattachent à la pauvreté et à ses causes. Mais il me déplairait de voir cette méthode remplacée par une augmentation pure et simple de la pension de vieillesse à \$105.

Inutile de répéter les arguments fondamentaux et importants des députés de notre parti. Notre pays a sans doute atteint un niveau de prospérité économique, de productivité et de revenu national brut qui nous permet de verser des pensions de vieillesse suffisantes, en plus des versements au titre du régime de pensions du Canada, pour assurer à nos citoyens retraités un revenu qui équivaldrait à 60 ou 65 p. 100 des \$5,000 établis comme norme de salaire annuel pendant une vie de travail.

Le gouvernement a peut-être raison de défendre si opiniâtement cette mesure. Je ne le crois pas. Toutefois, si les honorables vis-à-vis refusent d'accepter des propositions ou des amendements de l'opposition, on pourrait, bien entendu, laisser l'opinion publique trancher la question.